

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



Jeudi 18 septembre 2014

Membres du Conseil Municipal présents : Valérie GUYON, Pascal CHEVAILLIER, Olivier BROCOT Gérard MOREL, Patrick ARBAN, Anne BASSET, Olivier MALIN, Sébastien LABRY, Bernard MALIN, Alexandre ANDRE,) Michel PIRAT, François BLANC, Sylvie LONG.

Excusée : Virginie GAGNEUX, (pouvoir à Gérard MOREL).

Réuni, sous la présidence de Madame Valérie GUYON, Maire de Saint-Nizier-le-Bouchoux, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes et a :

- Procédé au vote pour élire le nouveau 4^{ème} adjoint, suite à la démission de Carole CHAUTARD.
Alexandre ANDRE est élu 4^{ème} adjoint avec 12 voix.
 - Accepté de renouveler la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de l'Ain.
 - Renouvelé le contrat de Stéphane ECOCHARD, adjoint technique à temps non complet, jusqu'au 31 mars 2015.
 - Proposé les candidats commissaires de la commission communale des impôts directs :
 - . commissaires titulaires : M.BASSET Yves, M. DELAY Jean-Paul, M. JOLY Patrick, M. PIRAT Michel, Mme PUGET Josiane, M. CANARD Alain.
 - . commissaires suppléants : Mme ARBAN Danièle, M. BERRODIER Alain, M. CHAVANEL Jean-Noël, M. CHENE Robert, M. LAMBERET Gilles, Mme BERNARD Danielle.
 - Accepté de verser une subvention de 100.00 € à l'association « La cour de récré » suite à sa demande.
 - Décidé de retenir, pour la mise aux normes de l'éclairage du stade :
 - . l'offre des Ets MICHELARD, d'un montant de 667.12 € H.T. soit 800.54 € T.T.C. pour le changement de la lampe située sur un mât ainsi que la remise en place des boulons sur les mâts.
 - . l'offre de l'entreprise SMH, d'un montant de 285.00 € H.T soit 342.00 € T.T.C pour la protection des lampes extérieures.
- Décidé de retenir, pour la mise aux normes du système d'eau chaude sanitaire du stade, l'offre de l'entreprise COMTET-PIN d'un montant de 5 577.50 € H.T. soit 6 693.00 € T.T.C. pour le remplacement de l'accumulateur d'eau chaude sanitaire.

- Décidé de retenir l'offre de l'entreprise ROGER CAVALLERO d'un montant de 10 820.00 € H.T soit 12 984.00 € T.T.C pour l'achat d'une faucheuse d'accotement et précise que ce montant sera inscrit au budget prévisionnel 2015 en dépenses d'investissement.

Questions diverses :

Compte-rendu par Olivier BROCOT, 2^{ème} adjoint, concernant le déroulement des premières journées d'activités mises en place suite à la réforme des rythmes scolaires (T. A. P.).

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions,

Madame le Maire lève la séance.

